

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 508

1^{er} mars 2013

SOMMAIRE

ALL4ONE S.A.	24339	Newalta International Ltd., Luxembourg Branch	24380
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 1) S. à r.l.	24374	NL Europe S.A.	24381
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 3) S. à r.l.	24374	Nordic Growth Management S.à r.l.	24380
AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 2) S.à r.l.	24375	Pentair Finance S.A.	24381
A.N.C.	24339	Pierres de Taille Floresta S.à r.l.	24351
Capellen Services Sàrl	24375	Promocampos S.à r.l.	24351
CapMan Fund Investments SICAV-SIF ...	24338	Renoir Holding SA	24353
Casa-B Holding S.A.-SPF	24384	Renoir Holding SA	24384
Commodity Capital S.A., SICAV-FIS ...	24376	Rhino MezzCo S. à r.l.	24338
Cucina Holdings S.à r.l.	24375	Rhombus Three S. à r.l.	24338
De Keisecker S.A.	24376	Rolic Invest S.à r.l.	24382
Delfin S.à r.l.	24353	Russian Factoring No.1 S.A.	24382
Delux Productions	24376	Sandwich Partners S.A.	24383
Encore Plus Lombardia S.à r.l.	24369	Sapinda Funding S.A.	24353
HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l.	24373	Savannah Investments S.A.	24383
Inteliquent S.à r.l.	24378	Sebalea S.A.	24383
Intermind	24377	Semper Paratus Investment	24380
International Manag' Men S.à r.l.	24377	She Two S.à r.l.	24378
Iridium Finances S.A.	24377	Simplicity Group S.à r.l.	24379
Iron Mountain Global Luxembourg S.à r.l.	24373	Simplicity Group S.à r.l.	24378
Ivaldi Alpha SICAV-FIS	24373	SLV Electronik S.à r.l.	24379
Lansvest S.A.	24372	Société de Financement pour les Transports, SOFITRA S.A.	24383
Launchchange Finance S.à r.l.	24373	Sogel	24379
Libra Immo S.à r.l.	24341	Somebuzz S.A.	24382
Malawi S.A.	24341	Tailored Financing and Consulting Service Group S.à r.l.	24380
Maraval S.A.	24381	Tomkins Overseas Funding S.à r.l.	24351
Micado Finance et Participations S.A.	24382	Tréfileries Haute Forêt S.A.	24379
Nemian Life & Pensions S.A.	24339	Umeco Overseas S.à r.l.	24378
Nerovia S.A.	24381	Xanadu Lux 1 S.à r.l.	24341

Rhombus Three S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.257.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012. que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Rhombus Bidco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013485/19.

(130015567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Rhino MezzCo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 168.217.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Rhino Midco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013471/19.

(130015502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

CapMan Fund Investments SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 147.089.

Lors du Conseil d'Administration tenu en date du 1^{er} août 2012, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Salla Komulainen, avec adresse au 52, Rue de Rodembourg, L-6950 Olingen, de ses mandats d'Administrateur et Administrateur-Délégué avec effet au 31 juillet 2012.

2. Cooptation de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'Administrateur, avec effet au 1^{er} août 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013591/16.

(130016097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

ALL4ONE S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 167.060.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 29/03/2012 entre:

Société domiciliée:

ALL4ONE S.A.

Société Anonyme

5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

RCS Luxembourg: B 167.060

Et

Domiciliataire:

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg

Société Anonyme

5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

RCS Luxembourg 145.508

a pris fin avec effet au 21 décembre 2012.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg

Référence de publication: 2013013541/21.

(130015949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

A.N.C., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.495.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28/01/2013.

Référence de publication: 2013014139/10.

(130016911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Nemian Life & Pensions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R.C.S. Luxembourg B 55.637.

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NEMIAN LIFE & PENSIONS S.A.», ayant son siège social à Senningerberg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55637, constituée suivant acte notarié en date du 19 juillet 1966, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 461 du 17 septembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié, en date du 29 août 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1066 du 14 octobre 2003.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain SCHAEDEGEN, Administrateur, avec adresse professionnelle Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Xavier THIRIFAYS, Secrétaire Général, avec adresse professionnelle à Bruxelles, Belgique.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion du 8 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1078 du 27 avril 2012, entre la société Allianz Life Luxembourg («société absorbante») et la société Nemian Life & Pensions S.A. («société absorbée»).

2. Transmission universelle par la Société de l'ensemble de son patrimoine actif et passif à la Société Anonyme Allianz Life Luxembourg.

3. Dissolution de la société.

II. - Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire présent ou le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V. - Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial le 27 avril 2012, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'Assemblée Générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée approuve le projet de fusion entre la société Nemian Life & Pensions S.A. (ci-après la "Société") et la société anonyme Allianz Life Luxembourg, tel que ce projet de fusion a été publié et approuvé par les conseils d'administration de la Société et de la société Allianz Life Luxembourg.

Deuxième résolution:

L'assemblée constate que, sous réserve d'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme Allianz Life Luxembourg, précitée, la fusion a les effets suivants:

a. l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée est transmis à la société absorbante avec effet à ce jour.

b. la société absorbée cesse d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société absorbée resteront déposés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

Prise d'effet de la fusion

La fusion a lieu avec effet à ce jour, toutefois à l'égard des tiers elle n'a effet qu'après la publication au Mémorial des procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires des deux sociétés approuvant la fusion.

D'un point de vue comptable la fusion a lieu avec effet au 1^{er} janvier 2012.

La fusion a lieu avec l'approbation du Commissariat aux Assurances via un arrêté ministériel du 11 décembre 2012.

Constatation:

Conformément à l'article 27, alinéa 2, de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SCHAEDGEN, X. THIRIFAYS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62907. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008000/77.

(130008874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Malawi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 140.349.

Par la présente, j'ai l'honneur de démissionner de mon mandat d'Administrateur au sein de la société MALAWI S.A. inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B140 349.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2013.

Monsieur WIES Aurélien.

Référence de publication: 2013013818/10.

(130016395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Libra Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.120.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013793/10.

(130016421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Xanadu Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.259.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before the undersigned, Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Xanadu Lux Holdings I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

hereby represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and after signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. The name of the company is "Xanadu Lux 1 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely

ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate in Luxembourg or abroad, irrespective of the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board), composed by two classes of managers (class A managers and class B managers).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint

one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2013.

Subscription and Payment

Xanadu Lux Holdings I, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately thousand euro (EUR 1,000.00).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at six (6) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as class A managers and class B manager with immediate effect and for an undetermined period:

class A managers:

- Jean-Christophe Gladek, born on 10 April 1982 in Mont Saint Martin, France, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

- Patrick Mabry, born on 20 December 1974 in Austin, Texas, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Jason Stramel, born on 26 December 1979 in Denver, Colorado, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

class B manager:

- Peter Dickinson, born on 1 March 1966 in Nuneaton, with professional address at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Philip Godley, born on 21 March 1974 in Sheffield, with professional address at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- James Saout, born on 11 October 1978 in Jersey, with professional address at 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT.

2. The registered office of the Company is located at 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre,

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Xanadu Lux Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par M. Jean-Paul Schmit, salarié, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Xanadu Lux 1 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société-mère et société-sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé par deux classes de gérants (gérants de classe A et gérants de classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à condition que toute décision ne soit pas valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. 8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.

(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la confirmation par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

Xanadu Lux Holdings I, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à six (6) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A et gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Jean-Christophe Gladek, né le 10 avril 1982 à Mont Saint Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin, Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Jason Stramel, né le 26 décembre 1979 à Denver, Colorado, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Gérant de classe B:

- Peter Dickinson, né le 1^{er} mars 1966 à Nuneaton, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Philip Godley, né le 21 mars 1974 à Sheffield, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- James Saout, né le 11 octobre 1978 à Jersey, ayant son adresse professionnelle au 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT.

2. Le siège social de la Société est établi au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62591. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008261/520.

(130009128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Promocampos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 6, route de Schoenfels.

R.C.S. Luxembourg B 166.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013267/10.

(130015511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pierres de Taille Floresta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3824 Schiffflange, 11, Cité um Benn.

R.C.S. Luxembourg B 88.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013255/10.

(130015518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Tomkins Overseas Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.643.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tomkins Automotive Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 23-25, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 115.665 and having a share capital of one hundred thousand United States Dollars (USD 100.000,00),

here represented by Mr. Jonas Mullo, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in December 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tomkins Overseas Funding S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 86.643, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated February 28, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 963, dated June 25, 2002, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated April 2, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1096 dated June 3, 2009.

II. The Company's share capital is set at one hundred thousand United States Dollars (USD 100.000,00) represented by four thousand (4.000) shares with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to December 31 of each year, the accounting year having started on April 5, 2012 closing on December 31, 2012.

IV. The sole shareholder resolves to amend article 15 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tomkins Automotive Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.665 et ayant un capital social de cent mille Dollars Américains (USD 100.000,00)

ici représenté par M. Jonas Mullo, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tomkins Overseas Funding S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 86.643, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 963, en date du 25 juin 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1096, en date du 3 juin 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent mille Dollars Américains (USD 100.000,00) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au 31 décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 5 avril 2012 clôturera le 31 décembre 2012.

IV. L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre la même année.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Mullo, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: EAC/2013/210. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013008195/88.

(130008448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Renoir Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 82.373.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENOIR S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013013929/11.

(130016008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Sapinda Funding S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 170.994.

Extrait des résolutions approuvées par le conseil d'administration du 2 juillet 2012

Deuxième Résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer, en accord avec l'article 48 paragraphe 1 de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, et comme repris dans l'article 18 des statuts de la Société, la société Deloitte S.A., une société anonyme ayant son siège social au 560 rue du Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B067895 en tant que réviseur d'entreprises avec pour mission de superviser les opérations de la Société. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2013 marquera la fin de leur mandat.

Référence de publication: 2013013940/15.

(130016009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Delfin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 520.929.950,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.420.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of the month of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekrich, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "DELFIN S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, which transferred its registered seat from Italy to Luxembourg on 29 June 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Nr. C-1634 of 29 August 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Roger Arrensdorff, then notary residing in Mondorf-les-Bains, of 31 July 2007, published in the Mémorial, Nr. C-2190 of 4 October 2007.

The meeting was presided by Mr Leonardo Del Vecchio, businessman, professionally residing in Montecarlo.

There was appointed as secretary and scrutineer Mr Romolo Bardin, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The holder of the voting rights (either as holder of usufruct rights or as owner) represented and the number of voting rights or shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the holder of the voting rights (either as holder of usufruct rights or as owner) of all the shares, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, the entire share capital of the Company (ordinary shares and PESCS) was represented at the general meeting and holder of the voting rights (either as holder of usufruct rights or as owner) of all the shares of all the shares of the Company declared that he had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The items of the agenda on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

1. Amendment and restatement of the articles of association of the Company substantially in the form notified to the holder of the voting rights (either as holder of usufruct rights or as owner) of all the shares of the Company, which amendment and restatement shall include the appointment of Mr. Leonardo Del Vecchio as class A manager and Messrs Sergio Erde, Romolo Bardin and Aloyse May as class B managers of the Company for an unlimited duration as provided for in article 9 of the amended and restated articles of association.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company, including the appointment of Mr. Leonardo Del Vecchio as class A manager and Messrs Sergio Erde, Romolo Bardin and Aloyse May as class B managers of the Company for an unlimited duration as provided for in article 9 of the amended and restated articles of association as follows:

I. Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form - Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Delfin S.à.r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (the "Articles").

Art. 2 Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until such extraordinary circumstances shall have completely ended. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or the obligations and undertakings of any other company or person and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions (including, without limitations, real estate transactions), which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders (as defined in article 5.3).

II. Corporate capital

Art. 5. Corporate Capital.

5.1 The Company's corporate capital is represented by twenty million thirty-seven thousand one hundred ninety-eight (20,037,198) ordinary shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders.

5.2 The Company's corporate capital is also represented by eight hundred thousand (800,000) Class A preferred equity stock certificate shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the PESCS), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCS are hereinafter individually referred to as a PESCS Shareholder and collectively as the PESCS Shareholders.

5.3 The entire corporate capital thus amounts to five hundred twenty million nine hundred twenty-nine thousand nine hundred fifty euro (EUR 520,929,950.-). The Ordinary Shares, the PESCS and any other instruments representing the capital of the Company are hereinafter, collectively, referred to as "Shares" and any holder(s) of Shares are hereinafter individually referred to as a "Shareholder", and collectively as "Shareholders".

5.4 The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or more times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of these Articles. In case a PESCS Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder of the Company for the quorum requirements set forth in the Law or in these Articles.

5.5 The Company may acquire or redeem its Ordinary Shares and PESCS to the extent permitted by these Articles on the basis of amounts available for distribution in accordance with article 17.3.

5.6 To the extent permissible by law, on 2055 the Company must redeem or acquire all (but not some) of the PESCS that are outstanding on that date.

5.7 Subject to article 5.8, the Company may redeem the PESCS with at least 6 calendar days prior written notice to each PESCS Shareholder, which notice shall specify the proposed redemption date (which must be a Business Day (as defined in article 18(a)) and the redemption consideration, including reasonable detail with respect to the calculation thereof pursuant to article 5.8.

5.8 The PESCS Shareholder(s), in consideration of a redemption or acquisition of their PESCS by the Company under article 5.6 or article 5.7, shall be entitled to receive an amount (either in cash or in kind) equal to the sum of:

- (a) the PESCS Investment Amount (as defined in article 18(e)); and
- (b) the PESCS Return Entitlement (as defined in article 18(h)); less
- (c) any dividends declared but not yet paid to the PESCS Shareholder(s) on the date the PESCS are redeemed or acquired by the Company under articles 5.6 or 5.7.

Art. 6. Indivisibility and transfer of Ordinary Shares and PESCS.

6.1 With respect to the Company, the Ordinary Shares and the PESCS are indivisible and, as such, may be registered only in the name of a single owner. Joint co-owners have to appoint a single person as their representative towards the Company. In the event of the creation of a right of usufruct over the Ordinary Shares, the PESCS or any other equity or debt instruments of the Company, any voting rights attached to such Ordinary Shares, PESCS or instruments shall be exercised by the holder of the right of usufruct to the exclusion of the holder of the underlying bare ownership right.

6.2 Any transfer of Ordinary Shares, PESCS or other equity instrument of the Company will be binding upon the latter or upon third parties only if notified to, or accepted by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

Art. 7. Pre-emption rights and other transfer limitations.

7.1 None of the Securityholders (as defined below) shall transfer any Securities (as defined below) owned by it except in accordance with the provisions of this article 7, it being understood that, for the purposes of such article:

- (a) "Pre-emptive Right": means the right referred to at article 7.3(b) below;
- (b) "Securities": means the Ordinary Shares, the PESCS and any other instruments (including options) leading, directly or indirectly, immediately or over time by conversion, exchange, reimbursement or by any other means to the issuance or granting of Ordinary Shares or PESCS or any other equity instrument of the Company;
- (c) "Securityholders": means the owner or holder of any Securities.
- (d) "transfer": means any action or transaction inter vivos, of any kind whatsoever, voluntary or involuntary, whether for a consideration or not (including, without limitation, donations, swaps, contributions in kind, mergers, demergers, security lendings, derivative contracts, forward agreements, etc.) resulting in a change in the ownership of the Securities or in the creation of any usufruct, pledge, security or other (direct or beneficial) right over the Securities of any kind whatsoever, whether in rem or not.

7.2 No transfer of Securities may be effected or take place: (a) among two or more Securityholders, unless previously approved by the general meeting of the Shareholders with the favourable vote of at least two-thirds of the Shares entitled to vote at such meeting; or (b) among one or more Securityholders and one or more independent third parties, unless

previously approved by the general meeting of the Shareholders with the favourable vote of at least three-quarters of the Shares entitled to vote at such meeting.

7.3 If a Securityholder (the "Transferring Securityholder") receives a bona fide offer from another Securityholder or from an independent third party to transfer (in whole or in part) the Securities owned by it and elects to accept such offer and transfer such Securities to the prospective transferee, it shall have the right to do so subject to (unless otherwise agreed in writing among all the Shareholders) (1) the proposed consideration of such transfer being expressed in Euro and represented solely by cash; (2) the approvals referred to in article 7.2 preceding having been granted and (3) compliance with the provisions set out below:

(a) The Transferring Securityholder shall deliver to the Company and to each of the Shareholders other than the Transferring Securityholder (the "Non-Transferring Shareholders") a written notice (the "Transfer Notice") of its election to transfer (in whole or in part) the Securities owned by it, attaching thereto a copy of the bona fide offer received from the prospective transferee and specifying therein the identity of such transferee and (if applicable) of its ultimate holding person(s), the class and number of Securities offered for transfer (the "Offered Securities"), the aggregate and per unit price thereof and all other material terms of the proposed transaction, as well as the date on which the closing referred to in paragraph (c) below is to take place, which date shall not be earlier than the twentieth (20th) nor later than the thirtieth (30th) Business Day following the date on which the Transfer Notice was received by the Company.

(b) By written notice (the "Notice of Acceptance") given to the Transferring Securityholder and to the Company within ten (10) Business Days after receipt of the Transfer Notice, each of the Non-Transferring Shareholders shall have the right to purchase (in whole or in part), at the price and on the other terms set out in the Transfer Notice, a number of the Offered Securities equal to the percentage of same resulting by (1) dividing the number of Securities held by such Non-Transferring Shareholder by the number of Securities held, in the aggregate, by the Non-Transferring Shareholders that have exercised the Pre-emptive Right and (2) multiplying the resulting number by one hundred (100), it being understood that:

(i) for the purposes hereof, the Ordinary Shares, the PESCS and any other class of shares of the Company will be counted as one class; and that

(ii) if the prospective transferee indicated in the Transfer Notice is a Shareholder, such transferee will be entitled to exercise the Pre-emptive Right like any other Non-Transferring Shareholder.

(c) Except as otherwise provided in paragraph (d) below, if one or more of the Non-Transferring Shareholders exercise the right referred to in paragraph (b) preceding, the closing of the purchase and sale of the Securities with respect to which such right has been exercised shall take place at the registered office of the Company at 10.00 a.m. of the day corresponding to the date specified in the Transfer Notice pursuant to paragraph (a) preceding or, absent such specification, the twentieth (20th) Business Day following the date on which the Transfer Notice was received by the Company.

(d) If the Pre-emptive Right is not exercised with respect to all of the Offered Securities, the Transferring Securityholder will have the right, in its discretion:

(i) to transfer to the proposed transferee the Offered Securities in respect of which the Pre-emptive Right was not so exercised, at the price and on the other terms specified in the Transfer Notice, provided, however, that such transfer may take place only if the closing thereof is completed not later than ninety (90) Business Days following the expiration of the term indicated in paragraph (b) preceding for the giving of the Notice of Acceptance; or, alternatively,

(ii) to withdraw the offer constituting the subject matter of the Transfer Notice by giving the Company and the Non-Transferring Shareholders that have exercised the Pre-emptive Right written notice to such effect within ten (10) Business Days following the date of receipt of the last Notice of Acceptance given by such Non-Transferring Shareholders, it being understood that, thereafter, the Transferring Securityholder shall continue to hold all of its right, title and interest in the Offered Securities as if no Transfer Notice had ever been given with respect thereto.

(e) If the transfer referred to in paragraph (d)(i) preceding is not closed within the period specified therein or if there is any change in the terms of the proposed transfer of the Offered Securities (including, but not limited to, the identity of the prospective transferee, or of its ultimate holding person(s), the number of Securities to be transferred or the consideration therefor) from the terms set forth in the Transfer Notice or its attachment(s), then the proposed transfer shall once again be subject to the provisions of this article 7.3, and may not be effected without again complying with the provisions thereof.

(f) The Securities to be transferred pursuant hereto shall be in good delivery form, free and clear of any pledges, liens, claims or other encumbrances and payment therefor shall be made in full at the closing referred to in paragraph (c) preceding in immediately available funds. All documentary stamp and other taxes levied on the transfer of the Offered Securities shall be borne and paid for by the transferee thereof.

7.4 Any transfer of Securities made in violation of the provisions of articles 7.2 and/or 7.3 preceding, shall be null, void and without effect.

Art. 8. Usufruct rights - Shareholders' register.

8.1 The usufruct rights existing over the Company's quotas as at the date on which the Company transferred its registered seat from the Republic of Italy to the Grand Duchy of Luxembourg (i.e. 29 June 2006) shall following such transfer apply to the Shares without interruption and without any change to, or modification of, the terms and conditions

thereof (including, without limitation, the right to vote and the right to receive dividends and other distributions, of any kind, resolved by the Company) and, accordingly, shall continue to be governed by the applicable provisions of Italian law and of any and all other agreement(s) entered into on, prior to or after 29 June 2006 by and among, or otherwise binding upon, the usufructuary and the bare owner(s) of such Shares.

8.2 A register of the Shareholders of the Company will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests. Such register shall contain the mention of any usufruct right existing or created over any Shares.

III. Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Company is managed by a board of managers composed of:

(a) Mr Leonardo Del Vecchio, born in Milan (Italy) on 22 May 1935, with professional address in 24 avenue Princesse Grace, MC 98000, Montecarlo;

(b) Mr Sergio Erede, born in Firenze (Italy) on 14 August 1940, with professional address in Via Barozzi 1, 20122 Milan, Italy;

(c) Mr Romolo Bardin, born in Belluno (Italy) on 23 April 1978, with professional address in 28, Rue Paul Palgen, L-2358, Luxembourg; and

(d) Mr Aloyse May, born in Strasbourg (France) on 16 July 1954, with professional address in 2 rue Eugene Ruppert, Luxembourg L-2453, Luxembourg.

Without prejudice to the provisions of article 9.3 below, the managers of the Company set out above shall remain in office for an undefined term.

Mr Leonardo Del Vecchio is appointed as "A Manager", while all other members of the board are appointed as "B Managers" of the Company.

9.2 Upon Mr. Leonardo Del Vecchio ceasing to be a usufruct holder over a number of Shares that, at any given time, represents more than fifty percent (50%) of the voting rights of the Company or a manager of same, the board of managers will continue in office and will automatically be composed solely of the remaining three members indicated in article 9.1 above and each of the members of the board of managers shall all have the same rights and powers.

9.3 The managers may be dismissed ad nutum, by means of a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company amending the provisions of article 9.1 above adopted with the majority set forth in article 15.3 below, provided that such resolution contains also, and provides for, the simultaneous appointment of the new managers who shall take office simultaneously with the termination of the dismissed ones.

9.4 Save when the manager who has ceased from office is Mr Leonardo Del Vecchio (in which case the number of the members of the board shall be automatically reduced from four to three in accordance with article 9.1 above), in the event that a manager of the Company ceases from office other than upon dismissal pursuant to article 9.3 above, the general meeting of the Shareholders shall appoint a new manager in substitution of the ceased one by means of a resolution adopted with the majority set forth in article 15.3 below.

9.5 The resolution of the general meeting of the Shareholders appointing new managers in substitution of the ones referred to in article 9.1 above may also specify the term of their office, provided that, in the absence of such specification, the new managers shall be deemed to have been appointed for an undefined term.

Art. 10. Powers of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the single Shareholder or to the general meeting of the Shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

10.2 The board of managers may delegate special powers and/or daily management to one or more managers (the "Delegated Managers"), provided that, so long as the board is composed of an A manager and of B managers, any resolution of the board in this respect shall be validly adopted only if approved with the favourable vote of the A manager. The board of managers shall determine the contents, limitations and conditions of such delegation.

10.3 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents, either Shareholders or not, by the board of managers, provided that, so long as the board is composed of an A manager and of B managers, any resolution of the board in this respect may be adopted only with the favourable vote of the A manager. Special and limited powers falling within the scope of the special powers granted to one or more Delegated Managers as provided under article 10.2 above may also be delegated for specific matters to one or more agents by such Delegated Manager(s), all in accordance with the preceding provisions of this article 10.3.

Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

11.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they acknowledge to be duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers.

11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. A manager may represent one or more other managers.

11.5 If the board of managers is composed of an A manager and one or more B managers, the board of managers can validly deliberate and act only if the A manager and a number of B managers such that, when added to the A manager, constitutes the majority of the board, are present in person or pursuant to article 11.6 below or represented by proxy at the meeting. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

11.6 If the board of managers is composed of managers having the same rights and powers pursuant to article 9.4 above, the board of managers can validly resolve upon the matters submitted to it only if at least the majority of the members of the board are present or represented by proxy at the meeting. Resolutions of the board of managers are validly adopted only if approved with the favourable vote of at least two-thirds of the members of the board.

11.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all persons in attendance to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person..

11.8 Written (circular) resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if adopted at a meeting duly convened and held. Such signatures may be affixed to a single copy or to multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

11.9 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

Art. 12. Representation. The Company shall be bound towards third parties as follows: (i) by the sole signature of any manager of the Company with respect to (a) transactions having a value not exceeding one hundred thousand euro (EUR 100,000) and (b) the execution of decisions validly adopted by the board of managers, (ii) by the joint signature of any A manager and any B manager of the Company, or - in the event that each of the members of the board of managers all have the same rights and powers - by the joint signature of two managers, for transactions having a value exceeding one hundred thousand euro (EUR 100,000), (iii) by the joint or single signatures of any managers to whom special powers and/or daily management have been validly delegated in accordance with article 10.2. of these Articles or (iv) by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 10.3.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and with the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 14. Powers and voting rights.

14.1 The single Shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of the Shareholders.

14.2 Subject to the provisions of article 8.1 above, each Shareholder has voting rights proportionate to its shareholding.

14.3 Each Shareholder may appoint any person or entity as his/her/its attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him/her/it at the general meetings of the Shareholders.

Art. 15. Form - Quorum - Majority.

15.1 If there are not more than twenty-five Shareholders (provided that if an individual or entity is both a PESCS Shareholder and an Ordinary Shareholder, such individual or entity shall be counted as one Shareholder), the decisions of the Shareholders may be taken by written (circular) resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may be affixed to a single copy or to multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

15.2 Subject to the provisions of article 15.3 and of any other applicable provision the Law, shareholders' resolutions are validly adopted only if approved by as many Shareholders as represent more than two-thirds of the Company's voting rights.

15.3 However, resolutions to amend or modify these Articles or to dissolve and liquidate the Company are validly adopted only if approved by a majority of Shareholders representing at least three quarters of the Company's voting rights.

15.4 In case a PESCS Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder for the quorum requirements set forth herein below and/or in the Law.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Definitions

Art. 16. Accounting Year.

16.1 The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December of the same year.

16.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory containing an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Profit and Loss.

17.1 The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);
 - (b) a PESCS profit account (the PESCS Profit Account); and
 - (c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a PESCS Profit Account),
- all to be expressed in euro (EUR).

17.2 Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the general meeting of Shareholders shall be allocated in the following order:

- (a) firstly, to the General Profit Account, to the extent that such account shows a positive balance;
- (b) secondly, the balance, if any, to the PESCS Profit Account, to the extent that such account shows a positive amount; and
- (c) thirdly, the balance, if any, to the General Profit Account.

17.3 In each financial year, all distributable profits shown in the annual accounts of the Company (including the PESCS Return Entitlement):

- (a) must first be added to any undistributed PESCS Return Entitlements of prior PESCS Return Periods;
- (b) thereafter, the resulting amount (the "Total Net Earnings available for Distribution" or "TNED") must be allocated to the Profit Accounts referred to in article 17.1 in the following order:
 - (i) first, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by Law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the issued corporate capital of the Company; and
 - (ii) second, with respect to any financial year, the PESCS Return Entitlement that has not been fully allocated to the PESCS Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the PESCS Profit Account; and
 - (iii) third, with respect to any financial year, the PESCS Return Entitlement that has been allocated to the PESCS Profit Account and has thereafter been withdrawn from the PESCS Profit Account due to allocation of losses under article 17.2 in a subsequent financial year shall be allocated to the PESCS Profit Account; and
 - (iv) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the PESCS Return Entitlement for such financial year shall be allocated to the PESCS Profit Account; and
 - (v) finally, the part of the profit remaining after the allocations referred to in paragraphs (i) through (iv) preceding shall be allocated to the General Profit Account.

17.4 Subject to article 17.6, on each PESCS Period End Date, the balance of the PESCS Profit Account shall be payable to the PESCS Shareholder(s), calculated on the following basis:

- (a) in case of a final dividend: the balance of the PESCS Profit Account (taking into account the reduction in the PESCS Profit Account resulting from any advance dividend payment made to the PESCS Shareholders);
- (b) in the case of an advance dividend payment made to the PESCS Shareholder(s): the balance of the PESCS Profit Account determined as if the calendar day immediately preceding the relevant PESCS Period End Date was the end of a financial year.

17.5 Any distribution out of the General Profit Account, which is not contemplated by article 17.4, can only be made to the Ordinary Shareholders pursuant to a resolution of the single Shareholder or a unanimous resolution of the general meeting of the Shareholders where the entire voting share capital of the Company is present or represented.

17.6 To the extent permitted by Law, the board of managers or the general meeting of the Shareholders may declare and pay advances against future dividends.

17.7 The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the single Shareholder or a resolution of the general meeting of the Shareholders, taking into account any advance dividend payment declared and paid by the board of managers with respect to the same financial year.

17.8 Each Shareholder who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance dividend payment may request that such dividend be retained by the Company and be paid on a later date as such Shareholder may subsequently request.

Art. 18. Definitions. In addition to any other terms defined in other provisions hereof, as used in these Articles the following terms shall have the meaning set out below:

- (a) Business Day means any calendar day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are open for business in city of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).
- (b) Commencement Date means June 29, 2006 or the first day after a PESCS Period End Date.
- (c) Legal Reserve Account has the meaning set forth in article 17.1.
- (d) Period End Date means each PESCS Period End Date.
- (e) PESCS Investment Amount means the sum of:
 - (i) the nominal value of each PESCS multiplied by the number of PESCS issued and outstandings; and
 - (ii) the balance of the PESCS Profit Account; and
 - (iii) with respect to any financial year, the amounts that have not been fully allocated to the PESCS Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year, or which after having been allocated to the PESCS Profit Account were subsequently withdrawn due to the allocation of losses.
- (f) PESCS Period End Date means:
 - (i) each 31st day of December falling in the period up to the date specified in article 5.6; and
 - (ii) each date of redemption of the PESCS by the Company pursuant to article 5.6 and article 5.7; and
 - (iii) each date on which a dividend payment to the PESCS Shareholders is made by the Company pursuant to article 17.6, or, if such date is not a Business Day, the Business Day immediately following (unless such day falls in the following financial year, in which case the PESCS Period End Date will be the Business Day immediately preceding).
- (g) PESCS Profit Account as defined in Article 17.1.
- (h) PESCS Return Entitlement means an amount (with respect to any PESCS Return Period) equal to 5% of the accounting profits earned by the Company during the relevant PESCS Return Period. For the avoidance of doubt accounting profits are determined gross of the PESCS Return Entitlement.
- (i) PESCS Return Period means the period:
 - (i) starting on (and including) the Commencement Date; and
 - (ii) ending on (but not including) the next Period End Date,
 based on a year of 365 days and the number of whole days in the PESCS Return Period.
- (j) Profit Accounts means the PESCS Profit Account and the General Profit Account.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution and liquidation of the Company.

19.1 In the event that the Company is dissolved, the liquidation thereof will be carried out by one or more liquidators (who need not be Shareholders of the Company) appointed by resolution of the single Shareholder or a resolution of the general meeting of the Shareholders that will also determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided in the Shareholder(s) resolution referred to above or by the Law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the disposition of the assets and payment of the liabilities of the Company.

19.2 These Articles shall remain in effect during the liquidation.

19.3 Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

(a) first, to the PESCS Shareholder(s), the PESCS Investment Amount, provided that the balance of the PESCS Profit Account will be determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) referred to in article 19.1 constitutes the end of a financial year;

(b) second, to the Ordinary Shareholder(s), the remainder after the distribution referred to in paragraph (a) preceding. Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

19.4 After completion of the liquidation, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders to dissolve the Company. Should the single Shareholder or the general meeting of the Shareholders fail to make such appointment, the same shall be made by the liquidators.

VII. General provision

Art. 20. All disputes arising out of or in connection with these Articles, including all disputes among the Shareholders, the bare owners and/or the holders of usufruct rights over the Shares arising out of or in connection with these Articles or any and all agreement binding upon the Shareholders, the bare owners and/or the holders of usufruct rights over the Shares and relating to their status and/or their rights and obligations as Shareholders, bare owners and/or holders of usufruct rights, shall be subject to the exclusive jurisdiction of the courts of the city of Luxembourg.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 22. The provisions of this Article VII supersede any and all prior agreements, arrangements or understanding between the Shareholders and/or the Company relating to the above matters.

Consequently the board of managers of the Company is composed as follows:

Class A manager

Mr. Leonardo Del Vecchio

Class B managers

Messrs. Sergio Erde, Romolo Bardin and Aloyse May

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing persons hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The documents having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire, résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenu une assemblée générale extraordinaire des associés de «DELFIN S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B 117.420 qui a transféré son siège social d'Italie vers le Luxembourg le 29 juin 2006 suivant un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à l'époque à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-1634 du 29 août 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu de Maître Roger Arrensdorff, alors notaire résidant à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial, numéro C-2190 du 4 octobre 2007.

L'assemblée a été présidée par M. Leonardo Del Vecchio, homme d'affaires, résidant professionnellement à Montecarlo.

A été nommé secrétaire et scrutateur M. Romolo Bardin, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Le détenteur des droits de vote (soit comme usufruitier, soit comme propriétaire) représentés et le nombre de parts sociales détenus par lui indiqués sur une liste de présence signée par le détenteur des droits de vote (en tant que détenteur des droits d'usufruit ou en tant qu'associé) sur toutes les parts sociales de la Société, le président, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Il résulte de ladite liste de présence que l'entiereté du capital social de la Société (parts sociales ordinaires et PESCS) est représenté à l'assemblée générale et le détenteur des droits de vote (en tant que détenteur des droits d'usufruit ou en tant que propriétaire) sur toutes les parts sociales de la Société déclare qu'il a eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification et refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme communiquée au détenteur des droits de vote (en tant que détenteur des droits d'usufruit ou en tant que propriétaire) sur toutes les parts sociales de la Société, lesquelles modification et refonte comprend la nomination de Mr. Leonardo Del Vecchio en tant que gérant de classe A et de MM. Sergio Erde, Romolo Bardin et Aloyse May en tant que gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée ainsi que le prévoit l'article 9 des statuts modifiés et refondus.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société, y compris la nomination de Mr. Leonardo Del Vecchio en tant que gérant de classe A et de MM. Sergio Erde, Romolo Bardin et Aloyse May en tant que gérants de

classe B de la Société pour une durée indéterminée ainsi que le prévoit l'article 9 des statuts modifiés et refondus, afin que les statuts de la Société aient la teneur suivante:

I. Forme - Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Delfin S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Il peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés adoptée conformément aux modalités requises en matière de modification des présents Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger en vertu d'une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements ou circonstances extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces événements ou circonstances sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière, toute action et autre participation, valeur mobilière, obligations, certificat de créances, certificat de dépôt et autre titre de créance, et de manière plus générale, toute valeur mobilière ou tout instrument financier émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres obligataires, d'obligations et de titres de créances ainsi que de tout type de titres d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, y compris et sans limitation, le produit tiré de tout emprunt et/ou de toute émission de titres d'emprunt, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties, nantir, céder, grever de charges ou autrement constituer et octroyer une sûreté sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société ou personne et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société pourra, d'une manière générale, employer toute technique et tout instrument liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société des taux de crédit, de change, d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions (y compris et de manière non limitative les transactions immobilières), qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne pourra être dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés (tels que définis à l'article 5.3.).

II. Capital social

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est représenté par vingt millions trente-sept mille cent quatre-vingt-dix-huit (20.037.198) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»), toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires est/sont ci-après dénommé(s) individuellement l'Associé Ordinaire et collectivement, les Associés Ordinaires.

5.2. Le capital social de la Société est également représenté par huit cent mille (800.000) parts sociales de certificats de parts de capital privilégiées de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacun (les «PEC»), qui

sont rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESCS est/sont ci-après dénommé(s) individuellement l'Associé PESCS et collectivement, les Associés PESCS.

5.3. L'intégralité du capital social s'élève donc à cinq cent vingt millions neuf cent vingt-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 520.929.950,-). Les Parts Sociales Ordinaires, les PESCS et tout autre instrument représentant le capital de la Société sont ci-après définis collectivement en tant que «Parts Sociales» et le(s) détenteur(s) de Parts Sociales sont ci-après définis individuellement en tant qu'«Associé» et collectivement, en tant qu'«Associés».

5.4. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois en vertu d'une résolution de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés de la Société conformément aux modalités requises en matière de modification des présents Statuts. Dans le cas où un Associé PESCS est également un Associé Ordinaire, il comptera comme un seul Associé de la Société pour le quorum requis prévu dans la Loi ou les présents Statuts.

5.5. La Société pourra acquérir ou racheter ses Parts Sociales Ordinaires et PESCS dans les limites établies par les présents Statuts sur la base des montants disponibles pour distribution conformément à l'article 17.3.

5.6. Dans les limites permises par la loi, en 2055, la Société devra racheter ou acquérir l'intégralité (et non une partie) des PESCS encore émis à cette date.

5.7. Sous réserve de l'article 5.8, la Société pourra racheter les PESCS moyennant un préavis écrit d'au moins 6 jours civils donné à chaque Associé PESCS; ce préavis devra mentionner la date proposée pour le rachat (qui doit être un Jour Ouvrable (tel que défini à l'article 18(a)) et le prix de rachat, ainsi que le détail raisonnable du calcul de ce dernier conformément à l'article 5.8.

5.8. Les Associés PESCS, en rémunération d'un rachat ou d'une acquisition de leurs PESCS par la Société conformément à l'article 5.6. ou l'article 5.7., auront le droit de recevoir un montant (en numéraire ou en nature) équivalent à la somme de:

- (a) le Montant d'Investissement PESCS (tel que défini à l'article 18(e)); et
- (b) le Droit aux Bénéfices tirés des PESCS (tel que défini à l'article 18(h)); moins
- (c) tous les dividendes déclarés mais non encore payés à l'(aux) Associé(s) PESCS à la date à laquelle les PESCS sont rachetés ou acquis par la Société conformément aux articles 5.6. ou 5.7.

Art. 6. Indivisibilité et Cession de Parts Sociales Ordinaires et des PESCS.

6.1. A l'égard de la Société, les Parts Sociales Ordinaires et les PESCS sont indivisibles et ne peuvent, en tant que tels, être enregistrés qu'au nom d'un seul propriétaire. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représentera auprès de la Société. Au cas où un usufruit serait créé sur des Parts Sociales Ordinaires, des PESCS ou tout autre titre de créance ou de participation de la Société, tout droit de vote attaché auxdites Parts Sociales Ordinaires, PESCS ou titres sera exercé par le détenteur du droit d'usufruit à l'exclusion du détenteur du droit de nue-propriété sous-jacent.

6.2. Toute cession de Parts Sociales Ordinaires, de PESCS ou autre titre de participation de la Société n'est opposable à cette dernière ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 7. Droits de préemption et autres restrictions de cession.

7.1. Nul Porteur de Valeurs Mobilières (tel que défini ci-dessous) ne pourra céder des Valeurs Mobilières (telles que définies ci-dessous) qu'il possède sauf conformément aux dispositions du présent article 7, étant entendu qu'aux fins du présent article:

- (a) «Droit de Préemption» signifie le droit mentionné à l'article 7.3 ci-dessous;
- (b) «Valeurs Mobilières» signifie les Parts Sociales Ordinaires, les PESCS et tout autre titre (y compris les options) entraînant, directement ou indirectement, immédiatement ou dans le temps par conversion, échange, remboursement ou tout autre moyen, l'émission ou l'octroi de Parts Sociales Ordinaires ou PESCS ou tout autre titre de participation de la Société;
- (c) «Porteurs de Valeurs Mobilières» signifie tout détenteur ou titulaire de Valeurs Mobilières.
- (d) «Cession» signifie toute action ou transaction entre vifs de toute nature, volontaire ou involontaire, à titre onéreux ou non (y compris, et sans limitation, les dons, swaps, apports en nature, fusions, scissions, prêt de titres, contrats dérivés, contrats à termes, etc.) entraînant un changement de propriété des Valeurs Mobilières ou la création de tout usufruit, nantissement, titre ou autre droit (direct ou de bénéficiaire) sur les Valeurs Mobilières de tout type, qu'il s'agisse ou non d'un droit réel.

7.2. Aucune cession de Valeurs Mobilières ne pourra être effectuée ou avoir lieu entre: (a) deux ou plusieurs Porteurs de Valeurs Mobilières, sauf accord préalable de l'assemblée générale des Associés avec le vote favorable d'au moins de deux tiers des Parts Sociales ayant le droit de vote à cette assemblée; ou (b) un ou plusieurs Porteurs de Valeurs Mobilières et un ou plusieurs tiers indépendants, sauf accord préalable de l'assemblée générale des Associés avec le vote favorable d'au moins de deux tiers des Parts Sociales ayant le droit de vote à cette assemblée.

7.3 Si un Porteur de Valeurs Mobilières (le «Porteur de Valeurs Mobilières Cédant») reçoit une offre de bonne foi de la part d'un autre Porteur de Valeurs Mobilières ou d'un tiers indépendant pour céder (tout ou partie) des Valeurs

Mobilières qu'il possède et s'il choisit d'accepter cette offre et de céder ces Valeurs Mobilières au cessionnaire potentiel, il aura le droit de le faire à condition que (sauf accord écrit contraire entre tous les Associés) (1) la contrepartie proposée pour cette cession soit exprimée en euros et soit uniquement en numéraire; (2) les approbations mentionnées à l'article 7.2 ci-dessus aient été obtenues et (3) cela soit conforme aux dispositions énoncées ci-dessous:

(a) Le Porteurs de Valeurs Mobilières Cédant devra fournir à la Société et à chacun des Associés autres que les Porteurs de Valeurs Mobilières Cédant (les «Associés Non Cédant») une notification écrite (la «Notification de Cession») faisant part de son intention de céder (tout ou partie) des Valeurs Mobilières qu'il détient, accompagnée d'une copie de l'offre de bonne foi reçue du cessionnaire potentiel et spécifiant l'identité dudit cessionnaire et (le cas échéant) de la(des) personne(s) la détenant en dernier ressort, le nombre et la classe des Valeurs Mobilières offertes en cession (les «Valeurs Mobilières Offertes»), le prix global et le prix unitaire de ces dernières et tout autre condition importante de la transaction proposée, de même que la date à laquelle la clôture visée au paragraphe (c) ci-dessous aura lieu, cette date ne pouvant être antérieure au vingtième (20^e) ou postérieure au trentième (30^e) Jour Ouvrable suivant la date de réception de la Notification de Cession par la Société.

(b) Par notification écrite (la «Notification d'Acceptation») envoyée au Porteurs de Valeurs Mobilières Cédant et à la Société dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Cession, chaque Associé Non Cédant aura le droit d'acquérir (tout ou partie), au prix et selon les conditions énoncées dans la Notification de Cession, un nombre de Valeurs Mobilières Offertes égal au pourcentage résultant (1) de la division du nombre de Valeurs Mobilières détenues par cet Associé Non Cédant par le nombre de Valeurs Mobilières détenues, globalement, par les Associés Non Cédants qui ont exercé leur Droit de Préemption et (2) en multipliant le résultat par cent (100), étant entendu que:

(i) aux fins des présentes, les Parts Sociales Ordinaires, les PESCS et toute autre classe de parts sociales de la Société seront comptabilisés comme une classe; et que

(ii) si le cessionnaire potentiel mentionné dans la Notification de Cession est un Associé, ce cessionnaire aura le droit d'exercer son Droit de Préemption comme tout autre Associé Non Cédant.

(c) Sauf disposition contraire dans le paragraphe (d) ci-dessous, si un ou plusieurs Associés Non Cédant exerçaient leur droit visé au paragraphe (b) ci-dessus, la clôture de l'achat et la vente des Valeurs Mobilières en rapport avec lesquelles ce droit a été exercé, aura lieu au siège social de la Société à 10h00 le jour correspondant à la date mentionnée dans la Notification de Cession conformément au paragraphe (a) ci-dessus ou, à défaut d'une telle mention, le vingtième (20^e) Jour Ouvrable suivant la date à laquelle la Notification de Cession a été reçue par la Société.

(d) Si le Droit de Préemption n'est pas exercé en rapport avec l'intégralité des Valeurs Mobilières Offertes, le Porteur de Valeurs Mobilières Cédant aura le droit, à sa discrétion:

(i) de céder au cessionnaire proposé les Valeurs Mobilières Offertes pour lesquelles le droit de préemption n'a pas été exercé, au prix et selon les conditions énoncées dans la Notification de Cession, à condition toutefois que cette cession puisse avoir lieu seulement si la clôture de cette dernière est terminée au plus tard quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrables suivant l'expiration du délai indiqué au paragraphe (b) ci-dessus, pour l'envoi de la Notification d'Acceptation; ou, à défaut,

(ii) de retirer l'offre faisant l'objet de la Notification de Cession en envoyant à la Société et aux Associés Non Cédant qui ont exercé leur Droit de Préemption une notification écrite à cet effet dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables suivant la date de réception de la dernière Notification d'Acceptation envoyée par les Associés Non Cédant, étant entendu que de ce fait le Porteur de Valeurs Mobilières Cédant devra conserver tous ses droits, titres et intérêts dans les Valeurs Mobilières Offertes comme si aucune Notification de Cession n'avait jamais été envoyée à cet égard.

(e) Si la cession visée au paragraphe (d)(i) ci-dessus n'était pas clôturée dans le délai y spécifié ou en cas de changement des conditions de la cession proposée des Valeurs Mobilières Offertes (y compris, et sans limitation, l'identité du cessionnaire potentiel ou de la(les) personne(s) les détenant en dernier ressort, le nombre de Valeurs Mobilières à céder ou la contrepartie) par rapport aux conditions énoncées dans la Notification de Cession ou son(ses) annexe(s), la cession proposée devrait alors être à nouveau soumise aux dispositions de l'article 7.3 et ne pourra intervenir sans à nouveau respecter à ces dispositions.

(f) Les Valeurs Mobilières à céder en vertu des présentes doivent être en bon état, libres de tout nantissement, liens, réclamations ou autres charges et le paiement devra donc être effectué intégralement à la date de clôture visée au paragraphe (c) ci-dessus avec des fonds immédiatement disponibles. Tous les droits de timbres et autres taxes prélevés sur la cession des Valeurs Mobilières Offertes devront être supportés et payés par le cessionnaire de ces dernières.

7.4 Toute cession de Valeurs Mobilières effectuée en violation des dispositions des articles 7.2 et/ou 7.3 ci-dessus sera nulle et non avenue.

Art. 8. Droits d'usufruit - Registre des Associés.

8.1 Les droits d'usufruit existant sur les contingents de la Société à la date à laquelle la Société a transféré son siège social de la République d'Italie au Grand-Duché de Luxembourg (soit le 29 juin 2006) doivent s'appliquer suite à ce transfert, sans interruption et sans changement ou modification des conditions des présentes (y compris, et sans limitation, le droit de vote et le droit de recevoir des dividendes et autres distributions, de toute sorte, décidés par la Société) aux Parts Sociales et doivent par conséquent continuer à être régis par les dispositions applicables de la loi italienne et de

tout accord conclu le, avant ou après le, 29 juin 2006 par et entre, ou contraignant pour, l'usufruitier et le(les) nu(s) propriétaire(s) de ces Parts Sociales.

8.2 Un registre des Associés de la Société sera conservé au siège social de cette dernière conformément aux dispositions de la Loi et pourra être consulté par chacun des Associés à leur demande. Ce registre devra mentionner chaque droit d'usufruit existant ou créé sur toutes Parts Sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de:

(a) M. Leonardo Del Vecchio, né à Milan (Italie) le 22 mai 1935, demeurant professionnellement au 24 avenue Princesse Grace, MC 98000, Montecarlo;

(b) M. Sergio Erede, né à Florence (Italie) le 14 août 1940, demeurant professionnellement au 1, Via Barozzi, 20122 Milan, Italie;

(c) M. Romolo Bardin, né à Belluno (Italie) le 23 avril 1978, demeurant professionnellement au 28, Rue Paul Palgen, L-2358 Luxembourg; et

(d) M. Aloyse May, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954, demeurant professionnellement au 2, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Sans préjudice des dispositions de la section 9.3 ci-dessous, les gérants de la Société définis ci-dessus resteront en fonction pendant une durée indéterminée.

M. Leonardo Del Vecchio est nommé comme «Gérant A», tandis que les autres membres du conseil sont nommés comme «Gérants B» de la Société.

9.2 Lorsque M. Leonardo Del Vecchio cessera d'être un détenteur de l'usufruit sur un nombre de Parts Sociales qui, à un moment donné, représente plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote dans la Société ou un gérant de la sorte, le conseil de gérance restera en fonction et ne sera automatiquement composé que des trois membres restants mentionnés à l'article 9.1 ci-dessus et chaque membre du conseil de gérance aura les mêmes droits et les mêmes pouvoirs.

9.3. Les gérants sont révocables ad nutum sur décision de l'assemblée générale des Associés de la Société modifiant les dispositions de la section 9.1 ci-dessus et adoptée à la majorité indiquée à la section 15.3 ci-dessous à condition que cette résolution inclue également et prévoit la nomination simultanée des nouveaux gérants qui prendront leur fonction en remplacement des personnes révoquées.

9.4. Dans le cas où un gérant de la Société autre que M. Leonardo Del Vecchio (auquel cas le nombre de membres du conseil passerait automatiquement de quatre à trois conformément à l'article 9.1 ci-dessus) cesserait ses fonctions, pour une raison autre que par révocation conformément à l'article 9.3 ci-dessus, l'assemblée générale des Associés de la Société devra nommer un nouveau gérant en remplacement par voie d'une résolution adoptée à la majorité définie à l'article 15.3 ci-dessous.

9.5 La résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société nommant les nouveaux gérants en remplacement de ceux indiqués à l'article 9.1 ci-dessus fixera également la durée de leur mandat, à condition qu'à défaut de telle spécification, les nouveaux gérants soient considérés comme ayant été nommés pour une durée indéterminée.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'Associé unique ou à l'assemblée générale des Associés de la Société seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

10.2. Le conseil de gérance pourra déléguer des pouvoirs spéciaux et/ou la gestion des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs gérants (les «Gérants Délégués»), à condition que, tant que le conseil sera composé d'un gérant A et de gérants B, toute décision du conseil à cet égard soit valablement adoptée uniquement si elle a été approuvée avec le vote favorable du gérant A. Le conseil de gérance devra déterminer le contenu, les limites et conditions d'une telle délégation.

10.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés ou non, par le conseil de gérance de la Société, à condition que, tant que le conseil sera composé d'un gérant A et de gérants B, toute décision du conseil à cet égard soit valablement adoptée uniquement si elle a été approuvée avec le vote favorable du gérant A. Dans le cadre des pouvoirs spéciaux, tels qu'énoncés à la section 10.2, des pouvoirs spéciaux et limités pourront également être délégués par un(des) Gérant(s) Délégué(s) à un ou plusieurs agents (tels qu'identifiés ci-dessus) à des fins spécifiques en accords avec les dispositions énoncées dans cette clause 10.3.

Art. 11. Procédure.

11.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

11.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et d'avoir entière connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation moyennant l'accord de chaque membre du conseil de gérance donné par écrit, que ce par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

11.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants.

11.5. Si le conseil de gérance est composé d'un gérant A et d'un ou plusieurs gérants B, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si le gérant A et un nombre de gérants B qui, additionné au gérant A, constituent la majorité du conseil de gérance, sont présents en personne ou conformément à l'article 11.6 ci-dessous ou représentés en vertu d'une procuration à la réunion. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix.

11.6. Si le conseil de gérance est composé de gérants ayant les mêmes droits et les mêmes pouvoirs conformément à l'article 9.4 ci-dessus, le conseil de gérance peut valablement statuer sur les sujets qui lui sont soumis seulement si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée en vertu d'une procuration à la réunion. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées uniquement si elles ont été approuvées par au moins deux tiers des membres du conseil.

11.7. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication, permettant à toutes les personnes présentes de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne.

11.8. Les résolutions écrites (circulaires) signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées et contraignantes comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique, et peuvent être envoyées par lettre ou télécopie.

11.9 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Art. 12. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers comme suit: (i) par la signature individuelle d'un gérant de la Société s'agissant (a) des transactions dont la valeur n'est pas supérieure à cent mille euros (100.000 EUR) et (b) de l'exécution des décisions valablement adoptées par le conseil de gérance, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B de la Société, ou - dans le cas où les membres du conseil de gérance ont tous les mêmes droits et pouvoirs - par la signature conjointe de deux gérants, pour toute transaction dont la valeur est supérieure à cent mille euros (100.000 EUR), (iii) par la signature conjointe ou individuelle de tout gérant à qui des pouvoirs spéciaux et/ou la gestion des affaires quotidiennes de la Société ont été valablement délégués conformément à l'article 10.2 des présents Statuts ou (iv) par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 10.3.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle en rapport avec tout engagement régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition que cet engagement respecte les présents Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de vote.

14.1. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés par la Loi à l'assemblée générale des Associés.

14.2. Sous réserve des dispositions de l'article 8.1 ci-dessus, chaque Associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation.

14.3. Chaque Associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des Associés par toute personne ou entité de son choix désignée comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Art. 15. Forme - Quorum - Majorité.

15.1. Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés (étant entendu que si une personne ou une entité est à la fois Associé PESCS et Associé Ordinaire, cette personne ou entité ne comptera que pour un Associé), les décisions des Associés pourront être prises par résolution écrite (circulaire) dont le texte sera envoyé à l'ensemble des Associés par écrit, que ce soit en original ou par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés pourront être apposées sur un seul document ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique, et pourront être envoyées par lettre ou télécopie.

15.2. Sous réserve des dispositions de l'article 15.3 et de toute autre disposition applicable de la Loi, les résolutions des Associés ne sont valablement adoptées que si elles sont approuvées par des Associés représentant plus des deux tiers des droits de vote de la Société.

15.3. Toutefois, les résolutions prises afin d'amender ou de modifier les présents Statuts ou afin de dissoudre et de liquider la Société, seront valablement adoptées uniquement si elles sont approuvées par des Associés représentant au moins les trois quarts des droits de vote de la Société.

15.4. Dans le cas où un Associé PESCS est également Associé Ordinaire, il comptera comme un seul Associé dans le quorum requis prévu ci-dessous dans les présentes et/ou par la Loi.

V. Comptes annuels - Allocation des bénéfices - Définitions

Art. 16. Exercice comptable.

16.1. L'exercice comptable de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice comptable de la Société, les comptes de la Société seront établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dressera un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

16.3. Tout Associé pourra consulter l'inventaire ci-dessus ainsi que le bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Bénéfices et Pertes.

17.1. La Société devra maintenir:

- (a) un compte de réserve légale (le «Compte de Réserve Légale»);
- (b) un compte de bénéfices PESCS (le «Compte de Bénéfices PESCS»); et
- (c) un compte général de bénéfices (le «Compte Général de Bénéfices») (qui n'est pas un Compte de Bénéfices PESCS), qui seront tous exprimés en euro (EUR).

17.2. Les pertes reprises dans le compte des pertes et bénéfices, tel qu'adopté par l'assemblée générale des Associés, devront être allouées de la manière suivante:

- (a) premièrement, au Compte Général de Bénéfices, dans la mesure où ce compte indique un solde positif;
- (b) deuxièmement, le solde restant sera, le cas échéant, alloué au Compte de Bénéfices PESCS, dans la mesure où ce compte indique un solde positif; et
- (c) troisièmement, le solde restant sera, le cas échéant, alloué sur le Compte Général de Bénéfices.

17.3. A chaque exercice comptable, la totalité des bénéfices distribuables figurant dans les comptes annuels de la Société (y compris le Droit aux Bénéfices Tirés des PESCS):

- (a) doit premièrement, être ajoutée à tout Droit aux Bénéfices Tirés des PESCS pour les Périodes de Bénéfices Tirés des PESCS précédentes; et
- (b) ensuite, le résultat (le «Montant Total Net des Bénéfices Disponibles aux Fins de Distribution» ou «TNED») sera alloué aux Comptes de Bénéfices dont il est question à l'article 17.1. dans l'ordre suivant:
 - (i) premièrement, un montant correspondant à 5 % des bénéfices distribuables selon la Loi sera affecté au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant alloué au Compte de Réserve Légale atteigne 10% du capital social émis de la Société; et
 - (ii) deuxièmement, pour n'importe quelle exercice comptable, les montants équivalents au Droit aux Bénéfices Tirés des PESCS qui n'auront pas été totalement alloués au Compte de Bénéfices de PESCS, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices comptables précédents, seront alloués au Compte de Bénéfices PESCS; et
 - (iii) troisièmement, pour n'importe quel exercice comptable, les montants équivalents au Droit aux Bénéfices Tirés des PESCS qui auront été alloués au Compte de Bénéfices PESCS et qui auront ensuite été retirés de ce compte en raison d'allocation de pertes conformément à l'article 17.2. lors d'un exercice comptable ultérieur, seront alloués au Compte de Bénéfices PESCS; et
 - (iv) quatrièmement, pour n'importe quel exercice comptable, un montant équivalent au Droit aux Bénéfices Tirés des PESCS sera, pour l'exercice concerné, alloué au Compte de Bénéfices PESCS; et
 - (v) enfin, le solde du bénéfice restant après les allocations mentionnées aux alinéas (i) à (iv) ci-dessus sera alloué au Compte Général de Bénéfices.

17.4. Sous réserve de l'article 17.6., à chaque Fin de la Période PESCS, le solde du Compte de Bénéfices PESCS sera remboursé aux Associés PESCS, calculé comme suit:

- (a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Bénéfices PESCS (en tenant compte de la réduction dans le Compte de Bénéfices PESCS du fait du paiement d'un acompte sur dividendes faits à l'Associé PESCS);
- (b) dans l'hypothèse d'un versement d'acomptes sur dividendes fait à l'Associé PESCS: le solde du Compte de Bénéfices PESCS déterminé sur la présomption que le jour civil immédiatement précédant la Fin de la Période PESCS prévue pour le PESCS est la fin d'un exercice comptable.

17.5. Toute distribution du Compte Général de Bénéfices qui n'est pas prévue par l'article 17.4. ne peut être faite qu'aux Associés Ordinaires en vertu d'une résolution de l'Associé unique ou suite d'une résolution unanime de l'assemblée générale des Associés où l'ensemble du capital social votant de la Société est présent ou représenté.

17.6. Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance ou l'assemblée générale des Associés peut déclarer et effectuer un acompte sur les futurs dividendes.

17.7. Le dividende final d'un exercice comptable doit être déclaré par une résolution de l'Associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société, en tenant compte de tout versement d'acomptes sur dividendes déclarés et effectués par le conseil de gérance pour le même exercice comptable.

17.8. Chaque Associé qui a le droit de recevoir un dividende final ou, le cas échéant, le versement d'un acompte sur les dividendes peut demander à ce que ledit dividende soit accumulé par la Société et payé à une date ultérieure.

Art. 18. Définitions. En plus de tout autre terme défini dans d'autres dispositions des présentes, les termes suivants, tels qu'employés dans les présents Statuts, auront les significations suivantes:

(a) Jour Ouvrable signifie tout jour civil (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques commerciales sont ouvertes à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

(b) Date de Début signifie le 29 juin 2006 ou le premier jour après la Date de Fin de la Période PESCS.

(c) Compte de Réserve Légale a le sens précisé à l'article 17.1.

(d) Date de Fin de la Période signifie chaque Date de Fin de la Période PESCS.

(e) Montant de l'Investissement PESCS signifie la somme de:

(i) la valeur nominale de chaque PESCS multipliée par le nombre de PESCS émis et en circulation; et

(ii) le solde du Compte de Bénéfices PESCS; et

(iii) par rapport à tout exercice comptable, les montants qui n'ont pas été totalement alloués au Compte de Bénéfices PESCS en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices comptables précédents ou qui ont été alloués au Compte de Bénéfices PESCS mais retirés en raison de l'allocation des pertes.

(f) Date de Fin de la Période PESCS signifie:

(i) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.6.; et

(ii) chaque date de rachat des PESCS par la Société conformément aux articles 5.6 et 5.7.; et

(iii) chaque date de paiement de dividendes effectué aux Associés PESCS par la Société en vertu de l'article 17.6 ou, si telle date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice comptable suivant, auquel cas la Fin de la Période PESCS sera le Jour Ouvrable précédent).

(g) Compte de Bénéfices PESCS a le sens précisé à l'article 17.1.

(h) Droit aux Bénéfices Tirés des PESCS signifie un montant (en rapport avec toute Période de Droit aux Bénéfices Tirés des PESCS) égal à 5% des bénéfices comptables réalisés par la Société durant la Période de Droit aux Bénéfices Tirés des PESCS pertinente. Afin de lever tout doute, les bénéfices comptables sont considérés bruts du Droit aux Bénéfices Tirés des PESCS.

(i) Période des Bénéfices Tirés des PESCS signifie la période:

(i) commençant à la Date de Début (incluse); et

(ii) finissant à la Date de Fin de la Période suivante (non incluse);

basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période des Bénéfices tirés des PESCS.

(j) Comptes de Bénéfices signifie le Compte de Bénéfices PESCS et le Compte Général de Bénéfices.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution et liquidation de la Société.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (Associés ou non) nommés par résolution de l'Associé unique ou par résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société qui fixera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire de la résolution de l'(des) Associé(s) mentionnée ci-dessus ou de la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

19.2. Les présents Statuts resteront en application pendant la durée de la liquidation.

19.3. Tous les actifs restant après paiement de l'ensemble des dettes de la Société devront être répartis comme suit:

(a) premièrement, à l'(aux) Associé(s) PESCS, le Montant d'Investissement PESCS, à condition que le solde du Compte de Bénéfices PESCS soit déterminé sur la présomption que le jour civil précédant la résolution de(s) l'Associé(s) mentionnée à l'article 19.1. constitue la fin d'un exercice comptable;

(b) deuxièmement, à l'(aux) Associé(s) Ordinaire(s), le solde restant après les distributions mentionnées aux alinéas (a) et (b).

Pendant la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société relativement aux Parts Sociales qu'elle détient.

19.4. Après la fin de la liquidation, les livres et comptes de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la Loi par la personne désignée à cet effet dans la résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés prononçant la dissolution de la Société. Si l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés ne désigne personne, les liquidateurs devront s'en charger.

VII. Dispositions générales

Art. 20. Tout litige découlant de ou en rapport avec les présents Statuts, y compris l'ensemble des litiges entre Associés, les nus propriétaires et/ou les porteurs de droits d'usufruit sur les Parts Sociales découlant de ou en rapport avec les présents Statuts ou toute convention contraignante pour les Associés, les nus propriétaires et/ou les porteurs de droits d'usufruit sur les Parts Sociales et concernant leur statut et/ou leurs droits et obligations en tant qu'Associés, nus propriétaires et/ou porteurs de droits d'usufruit, sera de la compétence exclusive des juridictions de la ville de Luxembourg.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 22. Les dispositions du présent article VII remplacent tout accord, pacte, arrangement ou entente préalable entre les Associés et/ou la Société relatif au contenu des présentes ci-dessus.

Partant le conseil de gérance de la Société se compose ainsi:

Gérant de classe A

Mr. Leonardo Del Vecchio

Gérants de classe B

MM. Sergio Erde, Romolo Bardin et Aloyse May

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumental par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. DEL VECCHIO, R. BARDIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15287. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000172/899.

(120226594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Encore Plus Lombardia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 220.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 128.971.

In the year two thousand and twelve, on the twenty eighth day of December,
Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of Encore Plus Lombardia S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée" established in Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 128.971, incorporated by a notarial deed on 8 June 2007 of Me. Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C dated 26 July 2007 No. 1569 page 75297 (the "Company"). The Articles of Association have been lastly amended by a notarial deed on 5 May 2010 of Me. Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C on 29 July 2010 No. 1547 page 74226.

The meeting is composed by the sole member, Encore Plus Properties II S.à r.l. a Luxembourg "société à responsabilité limitée" established in Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 111.140 (the "Sole Member"),

hereby represented by Ms. Irina Heintel, employee, with professional address at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg with full power of substitution, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée" and takes the following resolutions on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-) so as to raise it from its current amount of two hundred and seven thousand, five hundred Euro (EUR 207,500.-) divided into eight thousand, three hundred (8,300) shares having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) up to two hundred twenty thousand, five hundred Euro (EUR 220,500.-) divided into eight thousand eight hundred and twenty (8,820) shares, of nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-).

2. To issue five hundred and twenty (520) new shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares, so as to raise the number of shares from eight thousand, three hundred (8,300) shares to eight thousand, eight hundred twenty (8,820) shares, each share having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing units and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Member resolving on the proposed capital increase.

3. To subscribe for these new shares and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in the conversion of a claim held by the Sole Member towards the Company for a value of thirteen thousand Euro (13,000.-).

4. To amend Article 5 of the Articles of Association, in order to reflect the above resolutions.

5. To request the undersigned notary to record the resolutions resulting from the above agenda.

6. Any other business.

First resolution

The Sole Member RESOLVES to increase the Company's subscribed capital by a contribution in kind consisting in conversion into capital of a claim for the total amount of thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-), so as to raise it from its current amount of two hundred and seven thousand, five hundred Euro (EUR 207,500.-) up to two hundred twenty thousand, five hundred Euro (EUR 220,500.-) divided into eight thousand, eight hundred twenty (8,820) shares, each share having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-).

Second resolution

The Sole Member RESOLVES to issue five hundred twenty (520) new shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares, so as to raise the number of shares from eight thousand, three hundred (8,300) shares to eight thousand, eight hundred twenty (8,820) shares, each share having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Member resolving on the proposed capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

Encore Plus Properties II S.à r.l., prenamed subscriber, represented by Irina Heintel prenamed, which declared to subscribe to five hundred and twenty (520) new shares and to fully pay them up by the conversion into capital of its unquestionable and immediately payable shareholders' claim, available for the conversion into capital, against the Company and in its favour for an aggregate value of thirteen thousand Euro (13,000.-) (the "Contribution").

The Contribution of thirteen thousand Euro (13,000.-) is allocated to the share capital of the Company.

The evidence of existence and of the amount of such claim has been given to the undersigned notary by a statement of account of the company where the said claim appears, and by statements of value signed by the managers of the Company and by the managers of the Sole Member.

Third resolution

The Sole Member RESOLVES to amend article 5 of the Articles of Association of the Company to read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued share capital of the Company is set at two hundred twenty thousand, five hundred Euro (EUR 220,500.-) divided into eight thousand, eight hundred twenty (8,820) shares, each having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-), all of which are fully paid-in».

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze le vingt-huit décembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Encore Plus Lombardia S. à r.l.", ayant son siège social au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128971, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit notaire à Luxembourg le 8 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1569 page 75297 du 26 juillet 2007 (la Société) et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Lecuit du 5 mai 2010 publié au Mémorial C numéro 1547 page 74226 du 29 juillet 2010.

L'assemblée est composée de l'associé unique, "Encore Plus Properties II S. à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social à 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 111.140 (l'Associé Unique)

ici représentée par Mme Irina Heintel, employée demeurant professionnellement au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 13.000,-(treize mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 207.500,-(deux cent sept mille cinq cents Euros) divisé en 8.300 (huit mille trois cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune à EUR 220.500,- (deux cent vingt mille cinq cents Euros) divisé en 8.820 (huit mille huit cent vingt) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

2.- Emission de 520 (cinq cent vingt) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq Euros) chacune afin de porter leur nombre de 8.300 (huit mille trois cents) à 8.820 (huit mille huit cent vingt) ayant les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts existantes et donnant droit aux dividendes à compter de la décision de l'associé unique d'augmenter le capital.

3.- Souscription des nouvelles parts et acceptation de la libération intégrale par apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance détenue par l'Associé Unique sur la Société pour une valeur de 13.000,- (treize mille Euros)

4.- Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les résolutions précédentes.

5.- Requérir le notaire de prendre acte des résolutions prises sur l'ordre du jour.

6.- Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit par apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance pour un montant total de EUR 13.000,- (treize mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 207.500,- (deux cent sept mille cinq cents Euros) divisé en 8.300 (huit mille trois cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune à EUR 220.500,- (deux cent vingt mille cinq cents Euros) divisé en 8.820 (huit mille huit cent vingt) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Deuxième résolution

L'associé Unique décide d'émettre 520 (cinq cent vingt) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq Euros) chacune afin de porter leur nombre de 8.300 (huit mille trois cents) à 8.820 (huit mille huit cent vingt) ayant les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts existantes et donnant droit aux dividendes à compter de la décision de l'associé unique d'augmenter le capital.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes Encore Plus Properties II S. à r.l., prénommée, ici représentée par Irina Heintel prénommée, laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire les 520 (cinq cent vingt) parts sociales nouvelles

et les libérer intégralement par conversion en capital de partie d'une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société pour un montant total de EUR 13.000,- (treize mille Euros). (L'Apport)

L'associé unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, et du montant de la dite créance a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société où la dette afférente apparaît, par un certificat d'évaluation signé les gérants de la société et par le gérant de l'associé unique.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 220.500,- (deux cent vingt mille cinq cents Euros) divisé en 8.820 (huit mille huit cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq Euros) chacune entièrement libérées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: I. HEINTEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 02 janvier 2013. Relation: LAC/2013/115. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013007705/155.

(130009034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Lansvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.427.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 25 Janvier 2013 que:

- Madame Valérie Emond ayant son adresse professionnelle au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg démissionne de son poste d'administrateur 'président' de la société avec effet au 25 Janvier 2013;

- La personne morale, Trustmoore Luxembourg S.A., ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156963, est nommé en remplacement de l'administrateur 'président' démissionnaire avec effet au 25 Janvier 2013 et ce pour une durée de 6 ans;

- Monsieur Thierry Stas, est désormais domicilié professionnellement au 89B, rue Pafbruch, L-8308 Capellen, Luxembourg avec effet au 25 Janvier 2013;

- La personne morale, Odd Financial Services S.A., ayant son siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41014, démissionne de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet au 25 Janvier 2013;

- La personne morale, Trustmoore Netherlands B.V., ayant son siège social au 26, Prins Hendriklaan, 1075 BD Amsterdam, the Netherlands, et enregistré au Chambre de Commerce Néerlandais sous le numéro 34324886, est nommé en remplacement du commissaire aux comptes de la société avec effet au 25 Janvier 2013 et ce pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 Janvier 2013.

Référence de publication: 2013013787/23.

(130016132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Launchchange Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.259.980,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.510.

Par résolutions signées en date du 13 décembre 2012 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Emmanuel Mougeolle, avec adresse 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 1^{er} janvier 2013 et pour une durée indéterminée
2. Acceptation de la démission de Alan Dundon, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 1^{er} janvier 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013781/15.

(130015723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 145.170.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 702 du 1^{er} avril 2009.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013013743/16.

(130016389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Iron Mountain Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 172.346.

En date du 19 décembre 2012, l'associé unique Iron Mountain Information Management, LLC, avec siège social au 2711, Centerville Road, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis, a cédé la totalité de ses 20 100 parts sociales à Iron Mountain Holdings Group, Inc., avec siège social au 2711, Centerville Road, 19808 Wilmington, Etats-Unis, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Iron Mountain Holdings Group, Inc., précité avec 20 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013753/15.

(130015724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Ivaldi Alpha SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 154.204.

Il résulte d'une résolution écrite du Conseil d'Administration en date du 17 octobre 2012 que Gerald Pittner a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 17 octobre 2012 et que Thomas Nummer, né le 24 avril 1969 à Trèves, Allemagne, et résidant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été

nommé administrateur de la Société avec effet au 17 octobre 2012 et pour une durée déterminée prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Il résulte de cette démission de cette nomination que le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur William Potts, administrateur;
- Monsieur Clas Rönnlöv, administrateur; et
- Monsieur Thomas Nummer, administrateur.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

IVALDI ALPHA SICAV-FIS

Un mandataire

Référence de publication: 2013013755/21.

(130015875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

AMP Capital Investors (Infrastructure No. 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.608.

—
EXTRAIT

En date du 22 janvier 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Richard Shields, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Manish Aggarwal, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square, Berkeley Square House, Londres, W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013014201/18.

(130016574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

AMP Capital Investors (Infrastructure No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.613.

—
EXTRAIT

En date du 22 janvier 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Richard Shields, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Manish Aggarwal, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square, Berkeley Square House, Londres, W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013014202/18.

(130016609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.806.

—
EXTRAIT

En date du 22 janvier 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Richard Shields, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Manish Aggarwal, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square, Berkeley Square House, Londres, W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013014205/18.

(130017281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Capellen Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 69.621.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 14 février 2011

Il résulte desdites résolutions que:

- Monsieur Bernard MATHEY a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} mai 2010. L'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Geoffrey GOBRAIVILLE, demeurant au 7 Clos des Mésanges, B-4052 Beaufays, Belgique, en tant que gérant de la Société et ce pour une période indéterminée à partir du 15 novembre 2010.
- Monsieur Michel DOYEN a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} mai 2010. L'assemblée générale a décidé de ne pas le remplacer.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2013014279/18.

(130016909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Cucina Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.400,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 143.069.

—
Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2008, acte publié au Mémorial C no 2931

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cucina Holdings S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013014276/14.

(130016636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Commodity Capital S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 162.154.

Die Bilanz zum 30. Juni 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. Januar 2013.

Für Commodity Capital S.A. SICAV-FIS

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2013014272/15.

(130017230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Delux Productions, Société Anonyme.

Siège social: L-3397 Roeser, 2, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 37.249.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société tenu en date du 24 janvier 2013 au siège social que:

Première résolution

Le Conseil d'Administration constate que:

DELUX PRODUCTIONS Ltd a par ailleurs communiqué à la Société la résolution prise le 22 février 2012 nommant Monsieur James de BRABANT au poste de représentant unique de DELUX PRODUCTIONS Ltd et a informé la Société qu'elle avait nommé Monsieur James de BRABANT (né le 20 mars 1953 au Neuilly - sur - Seine, France, demeurant au 2, rue du Brill, L-3397 Luxembourg) au poste de représentant permanent au sein du conseil d'administration de la Société conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration décide de proroger le mandat d'administrateur délégué de la Société de Monsieur Jimmy de BRABANT jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013014341/25.

(130017255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

De Keisecker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies.
R.C.S. Luxembourg B 45.186.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Junglinster, le 21 janvier 2013 à 16.00 heures.

Les actionnaires de la société 'DE KEISECKER S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) le mandat de l'administrateur unique est reconfirmé et renouvelé:

- Madame Lydia BERNARD,

demeurant à L-7680 Waldbillig, 23, route de Christnach

2) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

- Madame Jeannette BERENS-JUVAN,

demeurant à L-7680 Waldbillig, 14, route de Christnach.

3) Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Junglinster, le 21 janvier 2013.
Les Actionnaires

Référence de publication: 2013014337/21.

(130016880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Iridium Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 90.644.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14.01.2013

Sixième résolution:

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRIDIUM FINANCES S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013014482/14.

(130016948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Intermind, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 168.718.

Extrait du contrat de transfert de parts sociales daté du 15 novembre 2012

SAAS Worldwide Limited, l'associé unique de la Société, a transféré 1.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société, à Eture Investments Limited, une société constituée selon le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Wickhams Cay 1, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1736942.

Par conséquent, les associés de la Société sont dorénavant les suivants:

- SAAS Worldwide Limited pour 48.500 parts sociales;
- Eture Investments Limited pour 1.500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.
Un mandataire

Référence de publication: 2013014459/19.

(130016544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

International Manag' Men S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.
R.C.S. Luxembourg B 76.641.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013014460/14.

(130017134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Inteliquent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 168.824.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention sous seing privé en date du 21 décembre 2012 que l'associé unique de la Société, Neutral Tandem, Inc., a transféré les parts qu'il détient dans la Société à NT Network Services, LLC, SCS.

A compter du 21 décembre 2012, NT Network Services, LLC, SCS détient les 25.000 parts de la Société et devient donc associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

La société

Signature

Référence de publication: 2013014458/17.

(130017061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Umeco Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, route de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 149.832.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013996/10.

(130015935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

She Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 160.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013013957/13.

(130015825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Simplicity Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 114.626.

Suite à la liquidation de SEMPER PARATUS INVESTMENT S.à r.l. en date du 18 janvier 2013, le capital de la société est dorénavant réparti comme suit:

- Vikhyddan AB, Registre des Sociétés de Suède n° 556874-7975,	
ayant son siège social à 12 Kvarnstigen, SE-432 54 Varberg	450 parts
- Hans BERGKVIST, résidant à 66 Södra Näsvägen, SE-432 54, Varberg	50 parts
Total:	500 parts

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013013959/15.

(130016185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

SLV Elektronik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.600.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 130.420.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société SVL Elektronik S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 25 mai 2011, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date 15 janvier 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013962/17.

(130015576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Simplicity Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.626.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013013960/11.

(130016287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Sogel, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 5.282.

—
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du 8 janvier 2013

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Ronny BARTHELMES de son mandat d'administrateur au 7 janvier 2013.

Windhof, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013966/11.

(130016233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

T.H.F. S.A., Tréfileries Haute Forêt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 39.500.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013979/10.

(130015932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Tailored Financing and Consulting Service Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 107.130.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 21 décembre 2012, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 18 janvier 2013; Relation: EAC/2013/781, que l'AGE a pris la décision suivante:

Que le siège social de la société a été transféré à sa nouvelle adresse sise L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013013977/12.

(130015981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Semper Paratus Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.718.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013013955/11.

(130016286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Newalta International Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 164.611.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par la société "Newalta International Ltd.", maison mère de la succursale "Newalta International Ltd., Luxembourg Branch", en date du 8 janvier 2013, il résulte que:

- Monsieur J. Craig Wilkie a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société Newalta International Ltd. avec effet au 14 janvier 2013;

- Suite à la démission de Monsieur Wilkie, Monsieur Took Blake Peter Edward Whiteley, né le 30 juin 1969 à Ajax, Ontario, Canada, résidant professionnellement au 211 - 11th Avenue SW, Calgary, Alberta T2R 0C6, Canada, a été nommé administrateur de Newalta International Ltd. avec effet au 14 janvier 2013 et pour une durée indéterminée;

- Par conséquent, à compter du 14 janvier 2013, les personnes suivantes ont le pouvoir d'engager conjointement la société Newalta International Ltd.:

* Michael A. Borys

* Took Blake Peter Edward Whiteley

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Newalta International Ltd.

Référence de publication: 2013013845/21.

(130016117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Nordic Growth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.631.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurobank Private Bank Luxembourg S.A.
Banque Domiciliataire

Référence de publication: 2013013847/11.

(130015874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Nerovia S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 167.943.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 janvier 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 23 janvier 2013:

Suite au souhait de l'Administrateur Délégué de démissionner de son poste, l'Assemblée nomme, au poste de Délégué à la Gestion Journalière à compter de ce jour et jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2015:

- Monsieur Emmanuel TROUVE, ingénieur, né le 3 mai 1963 à Paris, demeurant à F-73000 Barberaz, 4 rue de la Chambotte.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013013850/15.

(130016228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

NL Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.091.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013013853/12.

(130015899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Maraval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 172.948.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration du 15 janvier 2013

Le Conseil d'Administration prend acte et accepte la démission en date du 21 décembre 2012 de Monsieur Stéphane LIEGEOIS en tant qu'administrateur, avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration coopte comme nouvel administrateur Madame Ludivine ROCKENS, née le 13 décembre 1975 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire, dont elle terminera le mandat. Le mandat du nouvel administrateur viendra ainsi à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013013821/16.

(130016360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Pentair Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.305.

En date du 21 janvier 2013, l'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer Deloitte S.A., avec siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, en tant que réviseur d'entreprises agréé avec effet au 11 janvier 2012 pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Pentair Finance S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013013880/15.

(130015792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Rolic Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.695.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 18 janvier 2013 que suite au décès de Monsieur Cees Korteland, gérant, survenu le 5 janvier 2013, l'associé unique décide de nommer Madame Emilie Bordaneil, née le 30 janvier 1981 à Perpignan (France) et demeurant professionnellement 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 5 janvier 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013911/13.

(130015845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Russian Factoring No.1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Janvier 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2013013914/13.

(130015902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Micado Finance et Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 51.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013013830/13.

(130016102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Somebuzz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.654.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013013967/12.

(130015897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Société de Financement pour les Transports, SOFITRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 37.965.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013013964/12.

(130016034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Sebalea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.776.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 janvier 2013 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Joëlle MAMANE

* Madame Marie-Laure AFLALO

* Monsieur Patrick AFLALO

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Patrick AFLALO a été confirmé pour une durée indéterminée.

- A été réélue au poste de Commissaire:

* MONTBRUN REVISION Sàrl, RCS Luxembourg N° B 67501

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013013952/19.

(130016366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Savannah Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 107.714.

Le bilan rectifié et annexes au 31 décembre 2011 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2011 déposé le 11 septembre 2012 no L120156132) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013013951/11.

(130016405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Sandwich Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 104.622.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dissolution

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 20/12/2012, que la liquidation de la société, décidée en date du 22/12/2008, a été clôturée et que SANDWICH PARTNERS S.A. a définitivement

cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour SANDWICH PARTNERS S.A.

Société anonyme liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013013950/20.

(130015896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Renoir Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 82.373.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15.10.2012

Sixième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 15.10.2012 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 15.10.2012 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENOIR S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013013928/20.

(130016006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Casa-B Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.545.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CASA-B HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013014286/14.

(130016646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.
